

06 mar 2008 -13:49

## Le Traité de Lisbonne discuté au Sénat

Le Ministre des Affaires Etrangères, Karel De Gucht, présente cet après-midi en session plénière du Sénat une analyse technique et politique du Traité de Lisbonne.

Le Ministre des Affaires Etrangères, Karel De Gucht, présente cet après-midi en session plénière du Sénat une analyse technique et politique du Traité de Lisbonne.

Le Traité de Lisbonne discuté au Sénat Bruxelles, le 06 mars 2008 Le Ministre des Affaires Etrangères, Karel De Gucht, présente cet après-midi en session plénière du Sénat une analyse technique et politique du Traité de Lisbonne. La Commission du Sénat a, en approuvant le projet à l'unanimité, déjà franchi une étape dans le processus de ratification. Lors de la session plénière du Sénat le Ministre, après le débat, demandera l'approbation du dossier et son renvoi à la Chambre des Représentants, étape suivante du processus de ratification. "Le Traité modificatif met un terme à des années d'impasse institutionnelle" souligne le Ministre De Gucht, "et assure les rénovations qui rendront l'Union Européenne bien plus transparente, démocratique et efficace. Il s'est avéré que la Constitution Européenne n'était pas réalisable mais son essence est préservée ». La Belgique s'est imposée un calendrier serré pour la ratification du Traité de Lisbonne qui doit être finalisée pour cet été et la discussion aujourd'hui au Sénat est une étape importante dans ce processus. Le calendrier prévu est respecté.

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération  
au Développement - Service de presse (P&C/P)  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 81 11  
<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie  
Porte-parole  
+32 477 40 32 12  
[Karl.Lagatie@diplobel.fed.be](mailto:Karl.Lagatie@diplobel.fed.be)

Arnaud Gaspart  
Porte-parole adjointe  
+32 2 501 87 66  
[Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be](mailto:Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be)